

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-09-24/18

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	13
Présents	18
Votants	21

Le vingt-quatre septembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB
Absents excusés	Magali BACLE, Malo TRICCA, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF
Pouvoirs	Nicolas TRICCA a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Marie-Pierre DUPRÉ LA TOUR a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON
Secrétaire	Etienne FLEURY

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DE LA RESIDENCE PRINCIPALE

Monsieur Etienne FLEURY, 5^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays mornantais n°2023-011 du 24 janvier 2023 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Pays mornantais,

Vu la délibération n° 2024-11-06/13 du Conseil Municipal du 6 novembre 2024 portant approbation des règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé,

Vu la demande déposée par Monsieur Bernard PERROTIN, relative au projet d'adaptation de sa résidence principale située 10 rue de la Poste à Soucieu-en-Jarrest,

Vu la décision d'attribution de la COPAMO n° 072/25, en date du 16 juillet 2025,

Considérant les travaux envisagés :

- Installation d'un monte-escalier.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 5 834 € HT,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'adaptation prévu par la Commune,

Considérant que la commune de Soucieu-en-Jarrest attribue une aide de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 € HT,

Considérant que cette aide ne doit pas dépasser un pourcentage maximum d'aides publiques autorisées,

Considérant que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 924,30 €, correspondant à 16 % du montant des travaux subventionnables, à Monsieur Bernard PERROTIN dans le cadre de travaux d'adaptation de sa résidence principale située à Soucieu-en-Jarrest,

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216901769-20250924-DE20250924_18-DE



AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention,
DIT que les crédits seront inscrits au Budget principal, compte 20422,
DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification au bénéficiaire et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Etienne FLEURY,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 18/09/2025

Dépôt en Préfecture le 26 SEP. 2025

Publication le 29 SEP. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.